

## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL JEUNES ANNEE SPORTIVE 2018**

### **PRELIMINAIRES**

Le championnat départemental individuel jeunes 2018 est ouvert à tout jeune de nationalité française licencié en 2018 dans un club des Pyrénées Atlantiques pour les catégories d'âge citées ci-après.

**IMPORTANT** : Les joueurs désirant disputer le Championnat Départemental Séniors doivent obligatoirement participer au Championnat Départemental Jeunes dans leur catégorie.

### **ORGANISATION**

Le championnat se déroulera du 13 novembre 2017 au 8 mai 2018

Il comprendra deux phases :

- Une phase de secteur à laquelle participeront tous les jeunes à l'exception des mieux classés de chaque catégorie, qui seront exempts de cette phase. Les exempts seront déterminés par la Commission départementale des jeunes en fonction de leur classement officiel.
- Une phase finale regroupant les qualifiés de la phase secteur et les exempts de la phase secteur dans un tableau final. Les finales se dérouleront le 8 mai 2018 dans un club désigné ultérieurement sur la Côte Basque.

### **Catégories concernées :**

Conformément aux directives fédérales, ce championnat départemental est ouvert aux jeunes des catégories d'âge suivantes :

- 11/12 ans nés en 2007/2006
- 13/14 ans nés en 2005/2004
- 15/16 ans nés en 2003-2002
- 17/18 ans nés en 2001-2000

### **Calendrier :**

Comité Départemental CD64 – Centre Départemental Nelson PAILLOU, 12 rue du professeur Garrigou Lagrange – CS 97538 – 64 075 PAU Cedex  
Tél : +33 (0) 06 75 08 08 92 – [cd64@fft.fr](mailto:cd64@fft.fr) – [www.cdtennis64.fr](http://www.cdtennis64.fr)

Toutes les épreuves débuteront le 13/11/2017 par la phase secteur. Celle-ci se terminera :

- le 4/03/2017 pour les 12~~7~~,13 et 14 ans
- le 18/3/2017 pour les 15/16 et 17/18 ans

Elle sera suivie de la phase départementale dont les finalistes devront être connus au plus tard le 22 Avril 2018

### **DEROULEMENT DES EPREUVES**

Dans la phase secteur, les joueurs seront placés sur un ou plusieurs tableaux à élimination directe.

**EPREUVES 11/12 ANS et 13/ 14 ANS** : les épreuves seront gérées par des clubs d'accueil, comme les années précédentes. Ces clubs recevront les tableaux, les coordonnées des joueurs et les balles. Ils organiseront les parties de façon que les qualifiés de chaque secteur soient connus à la date limite fixée, noteront les résultats de toutes les parties sur leurs tableaux et les communiqueront au responsable de secteur.

### **EPREUVES 15/16 ET 17/18 ANS** :

Chaque joueur recevra le(s) tableau(x) le concernant, avec les dates limites impératives à respecter pour chaque tour, les noms et coordonnées de tous les joueurs du tableau, le nom du joueur qui reçoit (identifié par une étoile sur le tableau) ainsi que le nom et les coordonnées du juge arbitre responsable de son secteur.

Le joueur qui se déplace devra entrer en contact avec son adversaire aussitôt que possible, pour fixer d'un commun accord la date de la rencontre. Dans le cas où le joueur qui se déplace ne se manifeste pas ou ne peut pas jouer dans les délais impartis, il sera déclaré systématiquement forfait.

Le joueur qui reçoit réservera le court auprès de son club et fournira trois balles homologuées en bon état. Dans le cas où le joueur qui reçoit ne peut pas jouer dans les délais impartis, il sera déclaré systématiquement forfait.

A l'issue de chaque partie, le vainqueur communiquera le résultat et le score, par e-mail, au juge arbitre responsable de son secteur, dont les coordonnées seront portées sur le tableau.

Le tableau sera mis à jour sur AEI, par le juge-arbitre, au fur et à mesure de l'avancement des parties. Il sera consultable par le biais de l'espace Licencié.

En cas de désaccord entre deux joueurs sur la date de la rencontre, les joueurs doivent en avvertir le juge arbitre responsable qui arrêtera une date et un lieu impératifs pour cette partie.

Dans le cas où aucun résultat n'est parvenu au juge-arbitre responsable dans les délais impartis et sauf accord préalable les deux joueurs seront déclarés WO

**IMPERATIF : Chaque club fournira un référent pour ces deux catégories.**

**Son nom et ses coordonnées seront à saisir obligatoirement sur le site du Comité lors des inscriptions.**

**Son rôle : Lister les enfants de son club inscrits dans ces catégories et veiller au bon déroulement de la compétition**

**Les tableaux seront distribués aux joueurs ainsi qu'à chaque référent.**

**RESPONSABLES DE SECTEURS**

Secteur	Responsable	Adresse	E-Mail
5	Félix Onnainty	4, Avenue Louise Darracq 64100 Bayonne	felix.onnainty@wanadoo.fr
6	Corinne Godivier	Route des Crêtes 64110 St Faust	godiviergery@wanadoo.fr
7	Monique Bourbon	31, rue d'Anéou 64260 Arudy	bourbon8@cegetel.net

**LITIGES**

Les litiges seront réglés en premier ressort par le juge arbitre de secteur, dans la phase secteur, et par le juge arbitre départemental en phase finale. Un appel pourra être porté au Comité de championnat.

Juge arbitre départemental : Angèle IPARRAGUIRRE

Comité de championnat : Michèle Dieudonné, Eugène Ramos, Pierre Bidégaray

Nous vous remercions de respecter ce protocole de championnat ainsi que les dates mentionnées.

**Bon championnat à tous**